

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20220803-072

Service	Service E	ducation et Jeunesse
Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires - tarifs
- Falusation a	+ 10	

Objet Tarifs du service Education et Jeunesse

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant la nécessité de modifier les tarifs du service Education et Jeunesse ;

Décide,

Article 1:

La présente décision abroge toutes les précédentes décisions qui concernent le service Education et

Jeunesse.

Article 2:

La tarification pour ce service sera la suivante :

Accueils Collectifs de Mineurs 12 – 17 ans	Tarif Ussel	Tarif hors Ussel
> Activités Loisirs Jeunes – inscription hebdomadaire	5,00€	6,00€
➤ Espace Jeunes – inscription annuelle	15,00 €	18,00€
➤ Tarifs des activités		
 Classe 1: un jour sans prestation offerte 	2,00€	2,40 €
 Classe 2: un jour avec prestation offerte 	4,00€	4,80 €
 Classe 3 : de 1 à 3 jours avec prestation payante 	7,00€	8,40 €
 Classe 4: plus de 3 jours avec prestation payante 	17,00 €	20,40 €
➤ Editions de tickets		
 Boissons à l'espace jeunes 	0,50€	0,50 €
 Boissons lors de concerts ou évènements 	1,00€	1,00 €
 Entrées aux concerts ou évènements 	3,00€	3,00 €

Accueils Collectifs de Mineurs « Les P'tits Pelauds » et « Les Genêts »						
	Tarifi	cation à la jou	rnée sans rep	as		
	Famille	1 enfant	Famille 2	2 enfants	Famille 3	3 enfants
Ressources mensuelles		Tarif		Tarif		Tarif
(salaires et prestations)	Tarif Ussel	hors Ussel	Tarif Ussel	hors Ussel	Tarif Ussel	hors Usse
		+ 15 %		+ 15 %		+ 15 %
< 763 €	5,13€	5,90 €	4,28€	4,92 €	3,98€	4,58€
764 à 1 067 €	5,61€	6,45 €	4,76 €	5,47 €	4,46 €	5,13 €
1 068 à 1 372 €	5,96€	6,85 €	5,13 €	5,90 €	4,83 €	5,55€
1 373 à 1 677 €	6,57€	7,56€	5,72€	6,58€	5,42€	6,23 €
1 678 à 1 982 €	6,80€	7,82 €	5,96€	6,85 €	5,66€	6,51€
1 983 à 2 287 €	7,63€	8,77€	6,80 €	7,82 €	6,50 €	7,48 €
2 288 à 2 896 €	8,46€	9,73 €	7,63 €	8,77 €	7,43 €	8,54 €
> 2 896 €	8,81€	10,13 €	7,95 €	9,14 €	7,73 €	8,89 €

	Famille 1 enfant		Famille 2 enfants		Famille 3 enfants	
Ressources mensuelles	- "	Tarif		Tarif		Tarif
(salaires et prestations)	Tarif Ussel	hors Ussel + 15 %	Tarif Ussel	hors Ussel + 15 %	Tarif Ussel	hors Usse + 15 %
< 763 €	3,86€	4,44 €	3,35 €	3,85 €	3,15 €	3,62 €
764 à 1 067 €	4,36€	5,01€	3,86€	4,44 €	3,35 €	3,85 €
1 068 à 1 372 €	4,70 €	5,41€	4,28 €	4,92 €	3,86 €	4,44 €
1 373 à 1 677 €	5,00€	5,75 €	4,59 €	5,28€	4,29 €	4,93 €
1 678 à 1 982 €	5,12€	5,89€	4,70 €	5,41€	4,40 €	5,06 €
1 983 à 2 287 €	5,55€	6,38€	5,12 €	5,89€	4,82 €	5,54 €
2 288 à 2 896 €	5,95 €	6,84 €	5,55€	6,38 €	5,35 €	6,15 €
> 2 896 €	6,20€	7,13 €	5,78€	6,65 €	5,65 €	6,50€

Repas Les P'tits Pelauds et Les Genêts	Tarif Ussel	Tarif Hors Ussel
Complément repas pour la demi-journée ou la journée	3,50€	4,50 €

Point Information Jeunesse	Tarif Ussel	Tarif Hors Ussel
	Gratuit	Gratuit

Formation BAFA	Tarif Ussel	Tarif Hors Ussel
> Stage de formation générale	330,00€	379,50 €
> Stage d'approfondissement	300,00€	345,00 €

Périscolaire	Tarif Ussel	Tarif Hors Ussel
 Activités périscolaires APS Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 / 15 h 45 à 16 h 30 	Gratuit	Gratuit
➤ Sorties école • Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 40/45 à 12 h 10 Le mercredi de 11 h 30/40 à 12 h 10	Gratuit	Gratuit
 Aide aux devoirs / garderie Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 17 h 30 	1,00 €	1,20€
 Garderies périscolaires Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 h 30 à 18 h 30 	1, 00 €	1,20€

Restauration scolaire	Tarif Ussel	Tarif Hors Ussel
➤ Elèves	3,50 €	4,50€
➤ Elèves stagiaires (CEC, CES, formation professionnelle)	3,50 €	4,50€
> Enseignants	7,20 €	7,20 €
> Stagiaires BAFA	3,50 €	4,50€
> Personnel communal (adjoints techniques et ATSEM)	3,50 €	3,50€

Article 3 : Les tarifs susvisés entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

<u>Article 4 :</u> La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 août 2022

Pour Le Maire absent Le 19 Adjoint,

Jean-Pierre GUITARD

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20220803-D20220803-072-AR Date de télétransmission : 04/08/2022 Date de réception préfecture : 04/08/2022

Date d'affichage : 04/08/2022 Date de notification :